

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2025

Ordre du jour :

1. Projet pilote « ALPHA - zesumme wuessen » : Présentation des rapports d'évaluation
2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Gilles Baum, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, M. Alex Donnersbach, M. Paul Galles, M. Fred Keup, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic, M. David Wagner

Mme Djuna Bernard, observateur

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Alex Folscheid, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Luc Weis, Directeur du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

Mme Joëlle Merges, Mme Véronique Michalski, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claire Delcourt, Mme Carole Hartmann

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Barbara Agostino, Présidente de la Commission

1. **Projet pilote « ALPHA - zesumme wuessen » : Présentation des rapports d'évaluation**

- **Présentation**

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), donne la parole au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui présente les grandes lignes des rapports d'évaluation relatifs au projet pilote « ALPHA – zesumme wuessen ». Le projet pilote entend introduire le choix entre une alphabétisation en français ou en allemand des élèves de l'enseignement fondamental, en même temps qu'un renforcement du rôle de la langue luxembourgeoise dans les autres matières enseignées à l'école, tout en sauvegardant l'unité des classes. À partir du cycle 3, un inversement du volume horaire est opéré : pour les élèves alphabétisés en français, l'allemand prend une place prépondérante, de manière à garantir, en fin de cycle 4.2, un niveau de compétence équivalent dans les deux langues.. À la suite de l'orientation par le corps enseignant, les parents d'élèves choisissent à l'issue du cycle 1.2 l'option d'alphabétisation pour leur enfant. L'orateur rappelle que la phase pilote du projet ALPHA a lieu dans quatre écoles fondamentales (École fondamentale Nelly Stein à Schifflange, École fondamentale Fielser Schoul à Larochette, École fondamentale Deich à Dudelange et École fondamentale Oberkorn à Differdange), ce qui équivaut à la participation de plus de 140 élèves à l'initiation du projet¹ lors de la rentrée scolaire 2022/2023.

Le projet pilote ayant été présenté à plusieurs reprises à la Commission, qui a également effectué une visite dans l'une des écoles participantes (École Nelly Stein à Schifflange), il convient dès à présent de procéder à l'évaluation dudit projet après trois années de mise en œuvre. Cette évaluation servira de base à la décision de mise en œuvre généralisée du projet à partir de la rentrée scolaire 2026/2027 au niveau du cycle 1.2. Les rapports d'évaluation² sont censés donner des indications sur la viabilité du projet, aussi bien du point de vue de l'aspect organisationnel des matières enseignées communément, d'une part, et sur la capacité des acteurs, les besoins en ressources, l'impact sur les élèves et leur apprentissage, ainsi que leurs résultats scolaires, d'autre part. L'ensemble des participants arrivent à la même conclusion de progression des élèves concernés par le projet pilote en question.

Selon l'orateur, il existe de bonnes raisons de généraliser le projet ALPHA. La démographie au Grand-Duché étant en pleine transformation et nécessitant une adaptation continue du système éducatif, les épreuves standardisées effectuées au cycle 3 (cycle suivant l'alphabétisation de l'enfant) montrent des différences de performance entre les élèves dont la langue parlée à la maison est soit le luxembourgeois, soit l'allemand (environ un tiers des élèves) d'une part, et les enfants dont la langue parlée à la maison en est une autre (environ deux tiers des élèves), d'autre part. À ce constat s'ajoute le fait que les enfants issus de l'immigration ont moins de chances d'accéder à un niveau de formation supérieur. À l'instar de l'étude MAGRIP³ réalisée à la fin des années 1960, ce constat est une réalité depuis des décennies. En conséquence, il convient de réagir le plus rapidement possible.

¹ Environ 500 élèves et 75 enseignants en septembre 2025 (cycles 1, 2 et 3 confondus).

² Lesdits rapports regroupent les points de vue des acteurs participant au projet, à savoir le Conseil scientifique, constitué en 2023 dans le cadre de l'accompagnement scientifique du projet, le « Luxembourg Centre for Educational Testing » (ci-après « LUCET »), les directions de région de l'enseignement fondamental, les équipes pédagogiques du cycle 2 des quatre écoles pilotes, les représentations parentales par le biais d'une analyse qualitative effectuée par l'Université du Luxembourg, les élèves des écoles pilotes, ainsi que la Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (ci-après « SCRIPT »).

³ Brunner, M. & Martin, R. (Hrsg.) (2011). Die MAGRIP-Studie (1968-2009). Wie beeinflussen sozio-kognitive Merkmale von Kindern im Grundschulalter und ihre Bildungswege ihr späteres Leben als Erwachsene in Luxemburg? Luxemburg: Universität Luxemburg, Forschungseinheit EMACS.

Il revient ensuite au Directeur du SCRIPT de présenter les rapports d'évaluation du projet pilote ALPHA à l'aide d'une présentation *PowerPoint*, pour le détail de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

Selon l'orateur, les objectifs principaux du projet ALPHA consistent dans la promotion de la cohésion sociale, l'égalité des chances en matière de formation et le bien-être des enfants. Le projet pilote reprend les grandes lignes de la motion n° 3822 de Mme Francine Closener (LSAP) adoptée en séance publique du 31 mars 2022, à savoir la mixité sociale, une offre d'enseignement multilingue en français et en allemand, un renforcement du trilinguisme par le biais d'un rôle plus important accordé à la langue luxembourgeoise, ainsi qu'un suivi et une évaluation dudit projet. Les rapports d'évaluation ont été élaborés à l'aide de différentes méthodes et comportent les constats qui ont pu être dressés jusqu'à ce jour ainsi que les recommandations pour une mise en œuvre généralisée du projet pilote.

Afin d'aboutir à des recommandations claires, les méthodes de recueil des données sont combinées en fonction des points de vue considérés dans ces rapports d'évaluation et peuvent être de nature qualitative, quantitative ou participative. Ces méthodes consistent notamment en des ateliers participatifs pour les élèves (principes du modèle d'implication de l'enfant de Lundy⁴ : espace, voix, audience, influence), lors desquels ceux-ci peuvent s'exprimer sur leur expérience scolaire, et de discussions structurées avec les enseignants, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves. Le LUCET procède à des analyses par des tests – accompagnés de questionnaires pour les élèves ou parents – qui sont régulièrement adaptés à la réalité. Le Conseil scientifique, composé d'experts nationaux et étrangers, analyse par la suite les évaluations de manière critique. Au niveau de l'administration est éclaircie la viabilité du projet ALPHA, aussi bien financièrement et au niveau des ressources que pour ce qui est de son potentiel à être intégré dans le système éducatif.

Jusqu'à ce jour, quelque 28 séances de mise en réseau ont été organisées avec les équipes enseignantes dans le cadre de la phase pilote, ainsi qu'environ 60 réunions rassemblant les différents acteurs impliqués dans le projet ALPHA, comprenant des échanges, des séances de pilotage et d'autres formes de concertation.

De ces rapports d'évaluation découlent trois constats principaux :

- la langue luxembourgeoise est un garant de la cohésion sociale. Elle représente une sécurité linguistique et une protection contre la stigmatisation des enfants. Le Conseil scientifique retient que dans la plupart des cas, les enfants s'expriment spontanément et systématiquement en luxembourgeois. La langue luxembourgeoise ne compte plus seulement comme une des trois langues enseignées, mais revêt une importance centrale ;

- bien que les groupes d'alphabétisation soient séparés en ce qui concerne l'apprentissage de la littérature et de la numératie françaises et allemandes, les élèves connaissent une plus forte cohésion et moins d'exclusion, étant donné qu'ils apprennent toutes les autres matières au sein de classes unifiées à l'aide d'un dénominateur commun qu'est le luxembourgeois. La mixité est un principe clé du projet ALPHA et représente un gain social et une plus-value pédagogique pour tous les participants : les élèves se sentent à l'aise dans la collectivité de leur classe ;

- apprendre à lire, à écrire et à calculer est plus accessible dans une langue avec laquelle les élèves sont déjà familiarisés. Les élèves participant au projet ALPHA ont de meilleurs résultats scolaires que les élèves faisant partie du groupe de contrôle du système éducatif

⁴ Lundy, Laura (2007) : 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. Dans : British Educational Research Journal, vol. 33, no. 6, p. 927-942.

luxembourgeois traditionnel, d'une part, et il s'avère, d'autre part, que lorsque l'apprentissage s'effectue dans une langue familière, celle-ci ne représente plus une barrière pour les élèves et leurs parents qui peuvent mieux assister leurs enfants dans leur parcours scolaire. Il a été relevé que le taux d'allongement (pourcentage d'élèves qui redoublent une année scolaire ou qui étendent la durée de leur parcours scolaire) a été au plus bas à la fin de l'année scolaire 2024/2025, au moment où les premiers élèves du projet pilote ont achevé le cycle 2.2.

Le volet des recommandations doit pouvoir répondre à la question des problèmes et carences qu'il convient de résoudre et pallier en vue d'une intégration généralisée adéquate du projet ALPHA dans le système éducatif luxembourgeois. Il s'agit de quatre recommandations importantes qui concernent la formation des enseignants, la communication, les supports didactiques et l'encadrement actif des écoles et des communes.

La formation initiale et continue des enseignants doit être renforcée, rendue plus accessible et plus visible afin de garantir une bonne transition vers la généralisation du projet ALPHA dans le système éducatif luxembourgeois. À ce jour, plus de 300 enseignants ont achevé le parcours initial des 60 heures de formation, plus de 1 750 enseignants sont enregistrés dans le système de la formation continue et pas moins de 400 enseignants ont au moins participé aux journées « ALPHA – zesumme wuessen » en novembre 2024. L'objectif recherché est de proposer une offre de formation permettant à chaque enseignant de suivre une formation qui lui convient. Cette offre doit contenir non seulement des formations aux techniques d'alphabétisation et à de nouvelles approches linguistiques, mais également des pistes et un accompagnement pour les enseignants dans leur rôle d'orientation et de soutien des élèves, notamment au cycle 1. La communication avec les familles, les parents d'élèves et les écoles doit être développée afin de devenir plus claire, compréhensible et ciblée. Les enseignants se verront mettre à disposition des présentations comportant les informations clés à utiliser dans leurs communications avec les parents d'élèves, dans le but d'établir un lien de confiance et de transparence des procédures.

Une autre recommandation qui ressort des rapports d'évaluation du projet ALPHA est celle du développement des supports didactiques adaptés et bilingues. Dans le cadre de la généralisation du projet ALPHA, il conviendra de mettre à disposition du personnel enseignant de nouveaux manuels et une documentation scolaires. Alors que ces livres sont déjà disponibles en allemand, les versions françaises des ouvrages sont en cours de création. Dans le domaine de l'enseignement des mathématiques et dans d'autres domaines, les supports doivent être créés en versions bilingues (les nouveaux livres de mathématiques de la série « Mathi » pour les cycles 2.1 et 2.2 seront disponibles dès la rentrée 2027/2028). Tous ces supports indispensables sont développés par le SCRIPT, en collaboration avec les acteurs du terrain et dans le respect des réalités linguistiques.

La dernière recommandation concerne l'encadrement actif des écoles et des communes. L'élaboration d'un vadémécum clair concernant la mise en œuvre procédurale et organisationnelle est en cours et sera mis à disposition des communes dès l'automne 2025. Le défi de l'organisation, aussi bien au niveau des plannings horaires que des locaux des écoles pour l'aménagement des groupes d'alphabétisation en français ou allemand, se pose dans le cadre de la généralisation du projet. Le volet organisationnel appelle un suivi rigoureux et une évaluation continue au moyen d'un échange avec les acteurs du terrain.

En guise de conclusion, M. Claude Meisch réitère que la langue luxembourgeoise et le développement linguistique de manière générale ressortent renforcés du projet pilote, étant donné qu'ils occupent chacun une place précise dans le système. Les élèves sont plus communicatifs et participent de manière plus motivée au programme scolaire. La mise en œuvre du projet pilote ALPHA est évaluée de manière continue et transposée étape par étape au fil des années scolaires, en partant du cycle 1.2 pour aboutir au cycle 4.2. Cette approche

permettrait, sous réserve de l'adoption du projet de loi afférent⁵ par la Chambre des Députés, une généralisation du projet ALPHA à partir de l'année scolaire 2026/2027 au cycle 1.2.

En vue de la généralisation du projet pilote ALPHA, l'orateur souligne le grand intérêt qu'y porte le corps enseignant ainsi que le rôle important qui revient aux formations. Une entrevue avec le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) a eu lieu afin d'aborder les défis en matière d'organisation dans les écoles.

- **Échange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de mettre en évidence les points suivants :

Mme Francine Closener (LSAP) se réjouit de l'évaluation très positive et se montre optimiste quant à une augmentation de l'égalité des chances des élèves. Au vu de la grande motivation des enseignants participant actuellement au projet pilote, l'intervenante souhaite connaître les démarches prévues afin de motiver et de convaincre les enseignants réticents à cette nouvelle approche. M. Claude Meisch, tout en admettant que l'unanimité n'est pas possible quant à un tel projet, souligne que tous les acteurs consultés dans le contexte des rapports d'évaluation évaluent le projet ALPHA de manière positive. La plupart des enseignants participant au projet sont d'avis que cette nouvelle offre facilite l'alphabétisation, étant donné qu'elle est adaptée aux besoins réels. Contrairement à la réforme scolaire de 2009⁶, laquelle a été initiée sur base d'une décision politique, le projet pilote ALPHA a fait ses preuves sur le terrain, étape par étape. Il peut donc en être conclu que si l'offre satisfait aux besoins existant dans les classes inférieures de l'enseignement fondamental, les enseignants seront plus ouverts et plus disposés à adopter une nouvelle approche d'apprentissage à l'enseignement fondamental. M. Claude Meisch ajoute toutefois qu'il sera essentiel d'informer clairement et régulièrement les enseignants ainsi que l'ensemble des parties prenantes sur le bien-fondé de la réforme afin de renforcer leur confiance et leur adhésion.

M. Fred Keup (ADR) exprime des doutes à l'encontre du projet pilote ALPHA. L'unicité des classes ne serait plus garantie dans ce modèle, étant donné que les enfants sont répartis dans deux groupes séparés pour l'alphabétisation, bien que la langue luxembourgeoise soit préservée. A cela s'ajoute le fait que l'évaluation a été effectuée de manière précoce et ne permet pas de conclure au bénéfice à long terme de ce nouveau modèle. L'intervenant demande à M. le Ministre de lui indiquer les désavantages de cette nouvelle approche. Rappelant que la visite de la Commission à l'École Nelly Stein a eu lieu en présence du Ministre et des représentants de son Ministère, il souhaite savoir s'il est possible de s'entretenir avec les enseignants participant au projet pilote sans présence ministérielle. M. Claude Meisch, rappelant que M. le Député a fait preuve d'une grande retenue lors de ladite visite, propose d'organiser une nouvelle visite, sous réserve d'acceptation par les enseignants concernés, afin de donner la possibilité aux Députés de discuter de vive voix avec les acteurs du terrain. L'orateur concède qu'une séparation précoce des élèves d'une même classe entraîne des conséquences négatives sur leur apprentissage et leur développement scolaire. Une telle séparation n'est pas prévue par le projet pilote ALPHA, qui prévoit un inversement de l'apprentissage de l'allemand et du français pour les élèves selon l'option choisie. Il ne s'agit pas d'un choix d'une section où le français ou l'allemand sont enseignés de manière exclusive. L'inquiétude face à la création d'inégalités linguistiques n'est donc pas donnée. De plus, le rôle de la langue luxembourgeoise est accentué. M. le Ministre souligne que les inégalités scolaires persistent jusqu'à la fin du parcours secondaire, où les élèves issus de l'immigration obtiennent en moyenne moins souvent un diplôme que leurs camarades. Même si des

⁵ Projet de loi n° 8587 modifiant la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

⁶ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2009/02/06/n3/jo>

« success stories » individuelles démontrent chaque année que cette réussite est possible, ces différences rappellent qu'il n'est pas trop tôt d'évaluer le projet dès les premières années de l'école fondamentale.

Prenant note de ces explications, M. Fred Keup estime que M. le Ministre fait preuve d'un manque de respect à l'égard d'un Député, d'autant plus que la question sur les désavantages du projet pilote demeure sans réponse.

Suite à une question de M. Meris Sehovic (« déi gréng ») concernant le processus d'orientation des élèves vers une alphabétisation en français ou en allemand, M. Claude Meisch confirme que celui-ci aura lieu à partir de l'année scolaire 2026/2027 au niveau du cycle 1.2. ALPHA sera ensuite implémenté au cycle 2.1 pour l'année scolaire 2027/2028, et ainsi de suite, pour aboutir en 2032/2033 au niveau du cycle 4.2. Aux fins d'une orientation adéquate des élèves et l'information de leurs parents, les enseignants doivent être encadrés, avoir à leur disposition la documentation pertinente et être capables de mettre en œuvre les méthodes adéquates. La représentante ministérielle précise qu'afin de transmettre des recommandations aux parents d'élèves, il convient de considérer plusieurs facteurs, tels que les langues parlées à la maison et les langues parlées dans le contexte de l'encadrement non formel et dans les structures de la petite enfance. Au cours de l'échange avec les parents d'élèves, les enseignants s'informent sur le nombre d'années de résidence de la famille au Grand-Duché et un éventuel souhait de retour au pays d'origine à court ou moyen terme. Sur base de toutes ces considérations, les enseignants seront à même d'exprimer des recommandations quant au choix d'une alphabétisation en français ou en allemand de l'enfant concerné. Le Directeur du SCRIPT ajoute que dans les cas où aucune des deux langues d'alphabétisation ne convient, il faut recourir à celle qui se rapproche le plus des besoins de l'enfant ou bien opter pour une scolarisation en école européenne ou internationale. M. Meris Sehovic se pose également la question de savoir comment le projet ALPHA sera mis en œuvre dans les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée pour les élèves à besoins spécifiques, vu que l'orthopédagogie au Grand-Duché relève surtout de sources germanophones. M. Claude Meisch explique que lors d'échanges avec des représentants de parents d'élèves desdits centres de compétences, la question de savoir si l'introduction d'une deuxième langue peut représenter un bénéfice, au risque de surmener ces élèves, a été discutée. En principe, l'offre du projet pilote ALPHA s'adresse à toutes les structures, les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée pour les élèves à besoins spécifiques inclus, mais une adaptation au cas par cas est envisageable. M. le Ministre concède qu'en effet les spécialistes en orthopédagogie ont souvent une formation auprès d'un établissement germanophone, mais pour les besoins d'une alphabétisation en français, le recrutement de personnel formé en orthopédagogie francophone est envisageable.

Répondant à une question de M. Meris Sehovic, M. le Ministre répond que l'Université du Luxembourg devrait offrir des formations spécialisées pour l'alphabétisation en français, voire en allemand, pour les enseignants en provenance d'un autre domaine professionnel (« Quereinsteiger »). Il ajoute que l'Université vient d'engager un professeur dont la spécialité est précisément l'alphabétisation en français, ce qui renforcera encore les capacités de formation dans ce domaine.

M. Ricardo Marques (CSV) estime qu'une orientation avisée à l'attention des parents d'élèves représente un défi pour l'ensemble du corps enseignant. Bien que dans la majeure partie des cas, le choix de la langue d'alphabétisation s'impose de manière évidente, l'intervenant souhaite savoir si les parents d'élèves sont obligés de suivre les recommandations formulées par les enseignants et si la décision en faveur d'une langue d'alphabétisation peut être révisée par après. M. le Ministre explique que le changement *a posteriori* n'est pas une option prévue d'office, mais peut être envisagé dans l'intérêt de l'élève en cas d'incompatibilité avec l'option initialement choisie. Les recommandations formulées par le corps enseignant doivent être formulées de manière claire et la décision prise en accord avec ces recommandations doit

représenter un choix réfléchi et justifié. L'offre du projet pilote ALPHA ne peut couvrir tous les besoins linguistiques existants de nos jours au Luxembourg et il convient dès lors d'envisager, dans certains cas, le recours aux écoles européennes ou internationales. M. Ricardo Marques se demande si dans la continuité du projet pilote ALPHA, une offre similaire est concevable au moment de l'orientation vers l'enseignement secondaire, et ce notamment pour combler d'éventuelles lacunes en français ou en allemand à l'issue de l'enseignement fondamental. M. Claude Meisch, renvoyant à la motion n° 3822 susmentionnée de Mme Francine Closener, estime qu'il ne faut pas attendre la rentrée scolaire 2032/2033 pour développer le concept ALPHA au-delà de l'enseignement fondamental. En dernier lieu, M. Ricardo Marques pose la question de savoir si les enseignants ont le choix d'enseigner dans l'option allemande ou française ou bien s'ils doivent être à même d'enseigner dans les deux langues. M. le Ministre estime que les enseignants doivent évaluer eux-mêmes leurs capacités et se mettre d'accord avec leurs collègues pour la répartition des groupes.

M. Ben Polidori (LSAP), constatant que le rapport d'évaluation du cycle 4 fait défaut, étant donné que le projet pilote ALPHA ne l'a pas encore atteint, demande si cette évaluation sera effectuée ultérieurement. M. Claude Meisch explique que le projet sera suivi de manière continue tout au long des cycles 3 et 4. En guise de réponse à une question sur le contenu des nouveaux manuels scolaires en langue française et allemande de M. Ben Polidori, M. le Ministre précise que certains de ces ouvrages sont déjà utilisés dans le cadre du projet pilote et que de nouveaux livres sont actuellement développés. L'orateur propose d'organiser une réunion de la Commission lors de laquelle les supports didactiques et les formations des enseignants seront discutés de manière plus approfondie. M. Ben Polidori met en évidence le problème de l'égalité des chances au sein des petites communes du Grand-Duché et se pose la question de savoir quelle est la procédure appliquée dans une école qui ne compte que très peu d'enfants optant pour l'alphabétisation en français. M. Claude Meisch admet que, contrairement au modèle idéal de trois des quatre écoles pilotes qui comptent deux classes d'une année scolaire, les petites communes, comme l'école de la commune de Larochette, ne comptent souvent qu'une seule classe par année scolaire. Néanmoins, dans un souci d'accomplir le critère de l'égalité des chances et de proposer une même offre, quel que soit le nombre d'élèves concernés par l'alphabétisation en français, le Ministère soutient les ressources de ces écoles par l'engagement d'enseignants supplémentaires afin de subvenir aux besoins en ressources engendrés par cette nouvelle offre.

M. Alex Donnersbach (CSV) met en avant la tendance qui lui est rapportée par des parents d'élèves qui préfèrent opter pour l'enseignement européen, voire international, de peur de ne pas être capables de soutenir leur enfant dans la langue d'alphabétisation actuelle. L'intervenant souhaite savoir si le projet pilote ALPHA peut avoir un impact sur de telles décisions et si une réintégration des élèves dans le système d'enseignement national est envisageable lors de la généralisation du projet ALPHA. M. Claude Meisch estime que cette généralisation peut avoir un effet régressif sur le nombre d'inscriptions auprès des écoles européennes et internationales à cause de la langue d'enseignement, mais elle n'aura pas d'impact sur des inscriptions qui ont eu lieu pour d'autres raisons. Des revirements sont peu probables, étant donné que les parents ne feront pas changer leurs enfants d'établissement scolaire, une fois le parcours scolaire entamé.

À la question de M. David Wagner (« déi Lénk ») concernant le choix de la langue d'alphabétisation, la représentante ministérielle explique qu'à cette fin ont été répertoriées les langues pratiquées par les élèves, mais aussi par leurs parents, représentant eux-aussi une variable dans la prise de décision, du fait de leur rôle de soutien de l'élève. Tout en utilisant des supports documentaires du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe aux fins d'orientation et de recommandation, il ressort de manière générale et prévisible que les familles utilisant des langues romanes choisissent l'option française et que celles qui utilisent des langues germaniques optent plutôt pour l'option allemande

d'alphabétisation. Cela dit, d'autres facteurs peuvent également être pris en compte selon les cas.

M. Gilles Baum (DP) souligne l'importance de la réussite scolaire des enfants. Étant donné qu'au Grand-Duché les deux tiers des enfants ne sont pas familiarisés avec la langue luxembourgeoise ou allemande, le décrochage scolaire représente un problème sérieux auquel il peut néanmoins être remédié. L'intervenant est d'avis que la langue luxembourgeoise en tant que langue d'intégration est un bon principe qui facilite l'apprentissage des élèves et améliore leurs chances de réussite du parcours scolaire.

M. André Bauler (DP), tout en exprimant sa satisfaction quant à la place attribuée à la langue luxembourgeoise dans le projet pilote ALPHA, se demande si, dans la perspective de l'enseignement secondaire, une formation continue des enseignants est également envisageable afin de renforcer l'utilisation de la langue française au Grand-Duché. M. le Ministre confirme que l'attractivité de la langue française lui tient également à cœur, même si l'ambition du projet pilote ALPHA ne consiste pas à renforcer le rôle de la langue française, mais bien à rendre cette langue plus accessible. L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) prévoit d'ores et déjà des offres de formation relatives à la langue française.

M. Meris Sehovic souhaite savoir si le projet pilote ALPHA entraîne une charge administrative supplémentaire pour les enseignants. Répondant par la négative à cette question, M. Claude Meisch explique que les informations seront communiquées aux parents lors des réunions d'information et de concertation prévues d'office, de sorte que la généralisation du projet pilote n'engendre pas de réunions supplémentaires. L'orateur donne par ailleurs à considérer que bon nombre de tâches administratives à charge des enseignants relèvent de la compétence des communes. M. Meris Sehovic se renseigne également sur une flexibilisation de l'enseignement des langues de l'enseignement secondaire. M. le Ministre Claude Meisch explique que l'enseignement secondaire connaît d'ores et déjà de fortes variations dans l'enseignement des langues qu'il convient de généraliser dans l'ensemble des régions du Grand-Duché. À noter que l'accord de coalition 2023-2028 prévoit « une plus grande flexibilité de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire [...], avec une offre plus souple et davantage de choix pour les élèves ». Cet accord souligne également « [la nécessité] de développer davantage l'offre internationale afin de tenir compte d[u] profil linguistique spécifique [des enfants qui continuent à intégrer le système scolaire luxembourgeois en cours de leur scolarité] ».

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe :

Présentation *PowerPoint* : Présentation des rapports d'évaluation du projet pilote « ALPHA – zesumme wuessen ».



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

15 juillet 2025

**Commission de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**

**Présentation des rapports
d'évaluation du projet pilote**





die **magrip** studie
 Wie beeinflussen sozio-kognitive Merkmale von Kindern im Grundschulalter und ihre Bildungsebene ihr späteres Leben als Erwachsene in Luxemburg?



Nationaler
Bildungsbericht
 LUXEMBURG 2024

UNIVERSITÄT LUXEMBURG
 Luxembourg Centre for
 Educational Testing (LUCET)

SCRIPT
 Luxembourg Centre for
 Research in Educational Testing



**EPREUVES
 STANDARDISÉES**

2024 / 2025

1 3 5 7 9
 CYCLE 2 CYCLE 3 CYCLE 4 7e 9e



**PISA
 2025**

DENG CHANCE D'SCHOUL
 VU MUER ZE gestalten

La première langue des élèves de l'enseignement fondamental



« La Chambre des Députés (...) invite le Gouvernement,

- à s'inspirer du modèle des écoles européennes et internationales en **développant**, dans le cadre de projets pilotes, **un concept pour l'enseignement fondamental** offrant aux élèves du cycle 2 le choix d'**opter soit pour une alphabétisation en allemand, soit pour une alphabétisation en français** ; (...)
- à **promouvoir la cohésion sociale** e l'intégration en maintenant les enfants dans des groupes classes mixtes dans lesquels ils seront co-enseignés dans un maximum de cours ; (...)
- à **préserver le trilinguisme**, fondement du système scolaire luxembourgeois ; (...)
- à **faire évaluer** et suivre les projets en question **par l'Université du Luxembourg** ; (...)

Motion 3822 « Mise en place d'un concept pour l'enseignement fondamental inspiré du modèle des écoles européennes et internationales » du 31 mars 2022

« Le projet pilote Zesumme wuessen ! Alphabetiséierung op Franséisch, qui a été mis en place, en septembre 2022 sera poursuivi et évalué scientifiquement. (...) »

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique, une généralisation de l'alphabétisation parallèle allemand/ français au niveau national pourrait se faire au plus tôt à partir de la rentrée 2026/2027. »

Accord de coalition 2023-2028, p.118



Conseil scientifique

Rapport d'évaluation du Conseil scientifique

Chiffres-clés

Performances

Rapport du LUCET sur les caractéristiques, les résultats scolaires et la motivation des élèves, ainsi que le soutien parental

Rapport SCRIPT - Données, constats, effets

Parents

Elèves

Enseignants

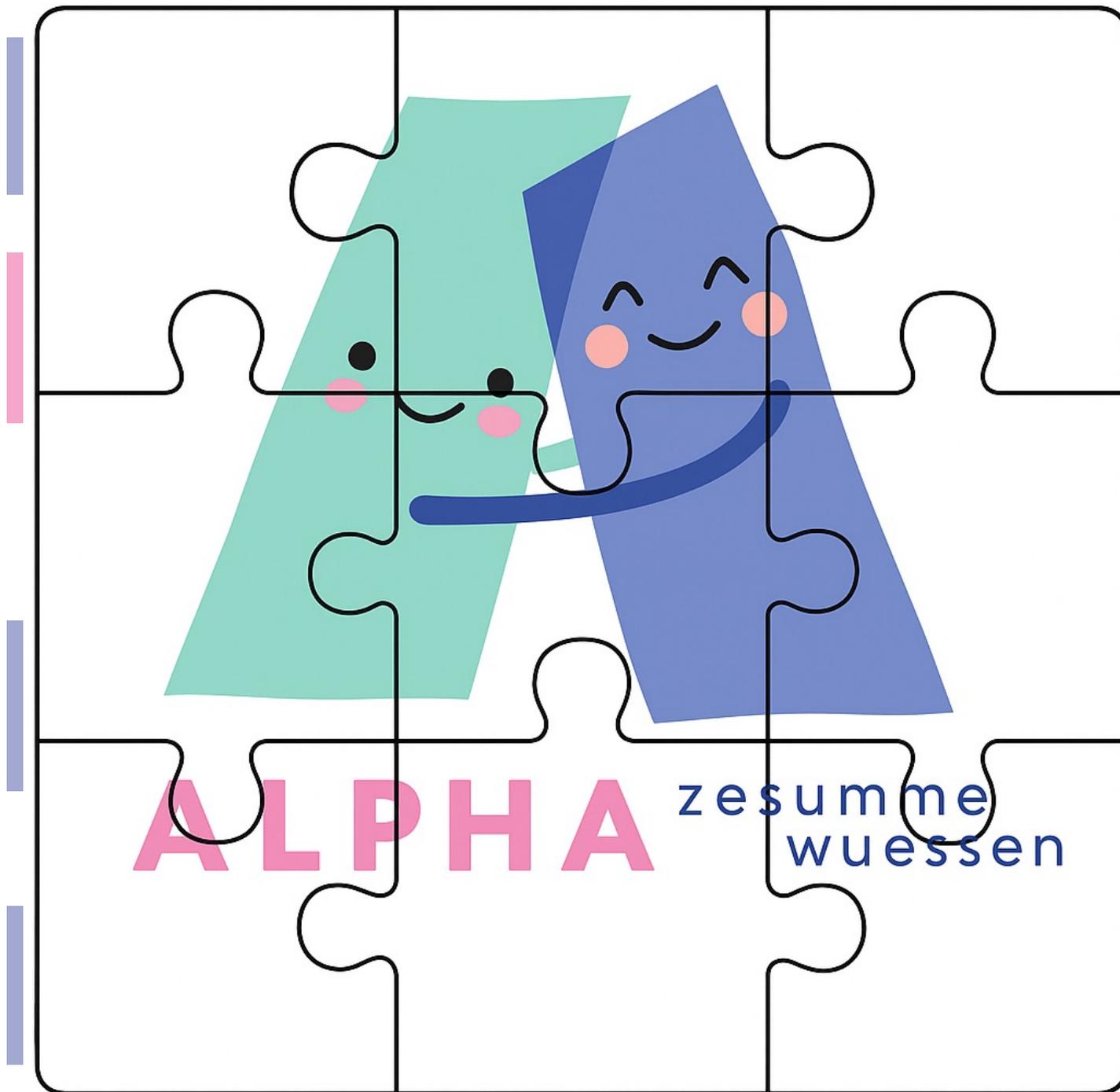
Rapport « Suivi qualitatif et transversal des représentations parentales »

Rapport « ALPHA – zesumme wuessen » vu par les élèves

Rapport d'évaluation des équipes pédagogiques du cycle 2

Directions

Rapport des directions de région sur le projet « ALPHA – zesumme wuessen »



Rapport d'évaluation du Conseil scientifique

Rapport du LUCET sur les caractéristiques, les résultats scolaires et la motivation des élèves, ainsi que le soutien parental

Rapport SCRIPT - Données, constats, effets

Rapport « Suivi qualitatif et transversal des représentations parentales »

Rapport « ALPHA – zesumme wuessen » vu par les élèves

Rapport d'évaluation des équipes pédagogiques du cycle 2

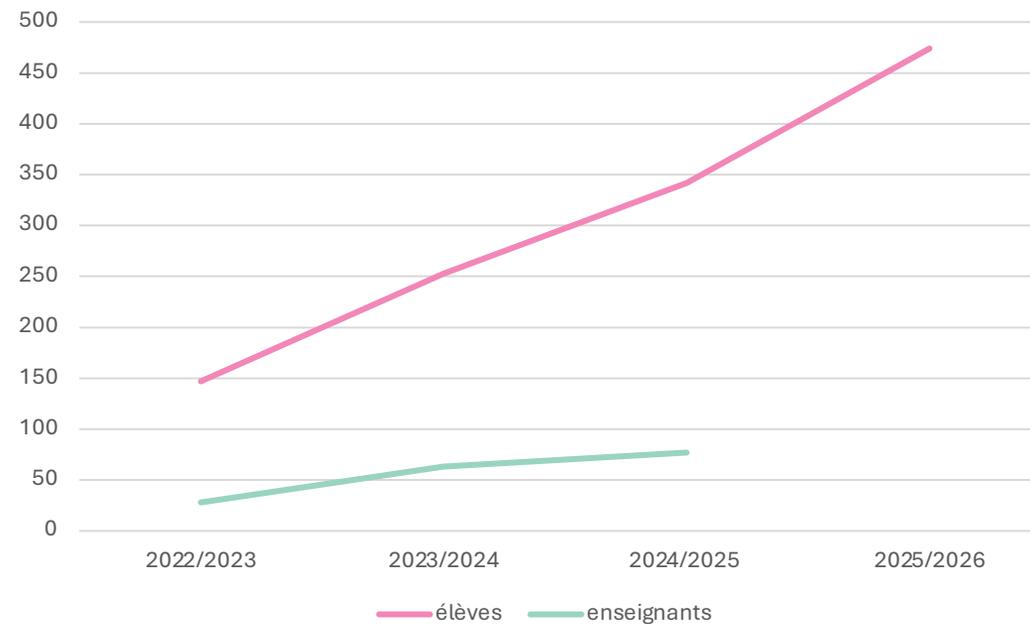
Rapport des directions de région sur le projet « ALPHA – zesumme wuessen »

École fondamentale Nelly Stein
(Commune de Schifflange)

École fondamentale Fielser Schoul
(Commune de Larochette)

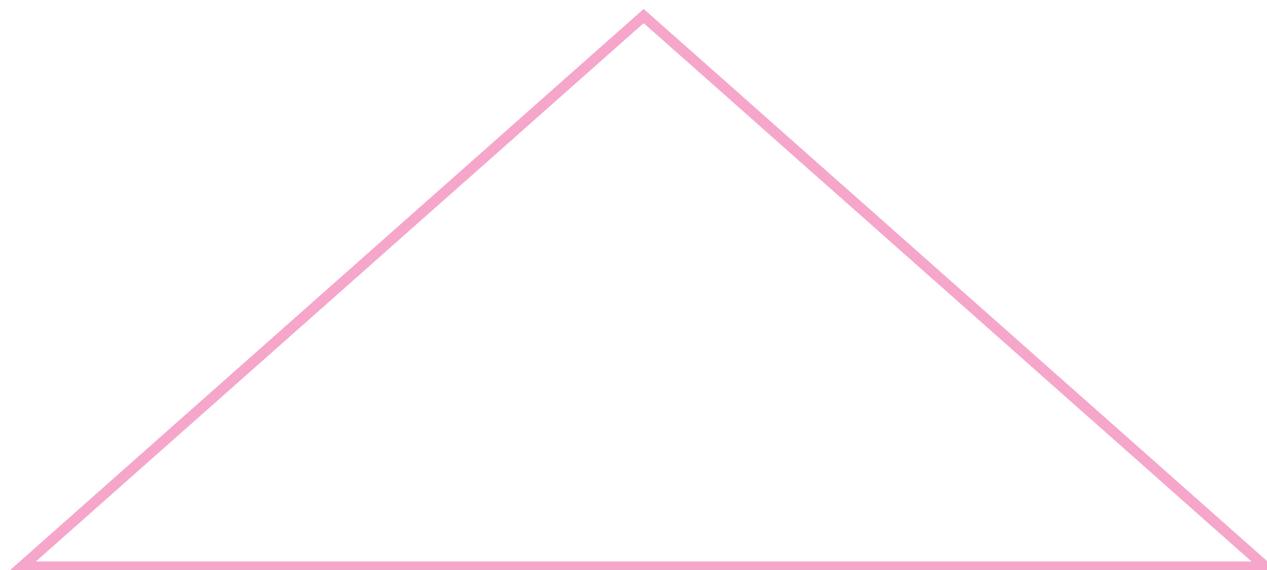
École fondamentale Deich
(Ville de Dudelange)

École fondamentale Oberkorn
(Ville de Differdange)



Constats clés

**Sécurité linguistique et cohésion – le rôle clé
du luxembourgeois et du multilinguisme**



**Un groupe classe unifié, des
parcours individualisés**

**Un point de départ familial
pour une scolarité plus fluide**



Sécurité linguistique et cohésion – le rôle clé du luxembourgeois et du multilinguisme

« Le Conseil observe que le luxembourgeois est omniprésent : il joue le rôle de langue véhiculaire dominante et partagée, servant par exemple à expliciter une consigne entre élèves, de demande d'élève à l'enseignant. »



Rapport d'évaluation du Conseil scientifique

« (...) les élèves, indépendamment de leur langue d'alphabétisation, (...) ont une attitude très positive envers le multilinguisme au Luxembourg, l'interculturalité et l'apprentissage de plusieurs langues. »



Rapport « ALPHA – zesumme wuessen » vu par les élèves

« (...) le luxembourgeois joue un rôle essentiel : langue commune à tous, il sert de « lien » naturel entre le français et l'allemand. En le valorisant (...) on facilite l'accès aux deux autres langues. (...) De ce fait, le positionnement du luxembourgeois comme langue à part entière, au même titre que le français et l'allemand, permet aux élèves d'aborder l'apprentissage plurilingue en toute confiance (...). »



Rapport des directions de région sur le projet « ALPHA – zesumme wuessen »

„Jo, dass am Fong do d’Lëtzebuergesch en zentraalt Element ass. Ech fannen, dass si do elo méi dovun hunn, dass si dann och éischer do matschaffe wéi virdrun, wou dat vläicht just op Däitsch war oder d’Hallschent net verstane ginn ass oder esou, dass se wierklech do vill méi matschaffen.“



Rapport d’évaluation des équipes pédagogiques du cycle 2

Un groupe classe unifié, des parcours individualisés

« Nous souscrivons à la conception globale du programme qui ne crée pas de « classes-silos » et qui maintient le projet d'un groupe commun, mixte (...).

Nous n'avons en effet jamais senti de répartition entre « groupes faibles » ou « groupes forts » mais au contraire un soin et une vraie attention, affective, cognitive, et en un mot éthique pour chaque élève au sein du groupe. »

« Pendant la récréation les amitiés se forment indépendamment de la langue d'alphabétisation. Les élèves se sentent membres d'un collectif, au-delà des groupes linguistiques. Le projet « ALPHA – zesumme wuessen » ne contribue donc pas à renforcer des groupes linguistiques fermés. »

« Les équipes pédagogiques identifient plusieurs bénéfices professionnels à leur participation au projet : une dynamique de travail collectif renforcée au sein des écoles pilotes, à travers les réunions de cycle, les projets communs et les formations [...], une plus grande liberté pédagogique liée au plurilinguisme. »



Rapport d'évaluation du Conseil scientifique



Rapport « ALPHA – zesumme wuessen » vu par les élèves



Rapport d'évaluation des équipes pédagogiques du cycle 2

*„Also ech perséinlech fannen, doduerjer, dass am
Projet och virgesinn ass, dass d’Klassen an de
sougenannten Niewefächer gemëscht ginn, schaffen
déi zwou Klassen d’office vill méi zesummen. A wat
mir ëmmer nach esou gesot hunn: Si gesinn sech net
als zwou separat Klassen. Si sinn einfach ee Grupp.“*



Rapport d’évaluation des équipes
pédagogiques du cycle 2

Un point de départ familial pour une scolarité plus fluide

« Les élèves du groupe ALPHA-français ont obtenu de meilleurs résultats que les élèves du groupe de référence présentant des caractéristiques individuelles similaires. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que les élèves du groupe ALPHA-français ont passé les épreuves en français (une langue linguistiquement plus proche de leur langue familiale), alors que les élèves du groupe de référence ont passé les épreuves en allemand (compréhension orale) et en luxembourgeois (précurseurs de la compréhension de l'écrit) – deux langues linguistiquement plus éloignées de leur langue familiale. »



Rapport du LUCET sur les caractéristiques, les résultats scolaires et la motivation des élèves, ainsi que le soutien parental

« Les résultats du présent rapport montrent que le projet pilote d'alphabétisation pourrait potentiellement contribuer à remédier aux inégalités éducatives au Luxembourg observées au début du parcours scolaire. »

« Les élèves participent plus activement en classe, progressent plus rapidement dans la lecture et manifestent une plus grande curiosité pour les langues de leurs camarades. »



Rapport d'évaluation des équipes pédagogiques du cycle 2

Un point de départ familial pour une scolarité plus fluide

« Plusieurs parents soulignent une différence marquée entre leurs enfants scolarisés dans le cadre du projet et ceux ayant suivi un parcours classique, ce qui témoigne d'un impact positif perçu en matière d'adaptation pédagogique. »

« (...) le choix linguistique agit comme un catalyseur de l'implication parentale, notamment dans la sphère domestique. Le fait de pouvoir aider son enfant dans une langue connue suscite un sentiment d'efficacité parentale, renforce la confiance familiale et favorise la régularité du suivi scolaire. »

« Dans les écoles concernées, les élèves montrent une motivation accrue, une meilleure compréhension des consignes et une participation plus active en classe. Le choix d'une langue d'alphabétisation proche de la langue parlée à la maison facilite l'accès à la lecture et à l'écrit, réduit la frustration et stimule la confiance en soi. »

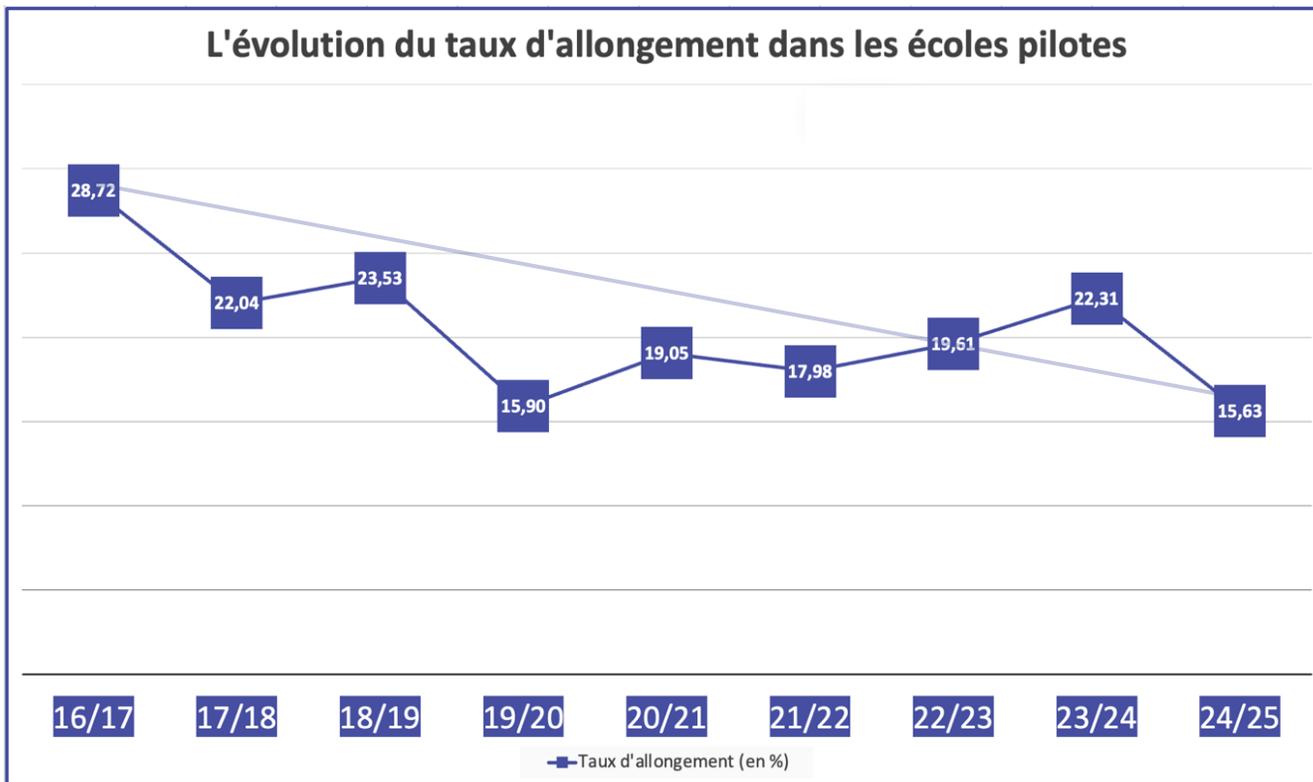


Rapport « Suivi qualitatif et transversal des représentations parentales »



Rapport des directions de région sur le projet « ALPHA – zesumme wuessen »

L'évolution du taux d'allongement dans les écoles pilotes



Rapport SCRIPT - Données, constats, effets



„Mä allgemeng fannen ech, datt se einfach méi matschaffen, méi present sinn. Well awer virun allem zum Schluss an engem C2.1, wou s de gesinn hues, si hunn ofgeschalt, well eleng d’Sprooch hinnen ze wäit ewech war.“

„Fir mech, dee gréissten Erfolleg war am Fong, no den éischten zwee Joer, datt ech kee Kand hat, wat aus engem C2 erausgaangen ass, wat net liese konnt. An och keent, wat schonn d’Flemm mat der Schoul hat.“



Rapport d’évaluation des équipes pédagogiques du cycle 2

Recommandations clés



Renforcer l'offre de formation continue



Améliorer la communication auprès des familles et des écoles



Fournir des supports didactiques adaptés et bilingues



Accompagner les écoles et les communes dans la mise en œuvre



Recommandations clés



Renforcer l'offre de formation continue



ifen L'Institut Je suis Ressources Contact Catalogue Myifen

- ALPHA 1ère édition
- ALPHA 2ème édition
- ALPHA 3ème édition
- ALPHA 4ème édition

ifen L'Institut Je suis Ressources Contact Catalogue Myifen

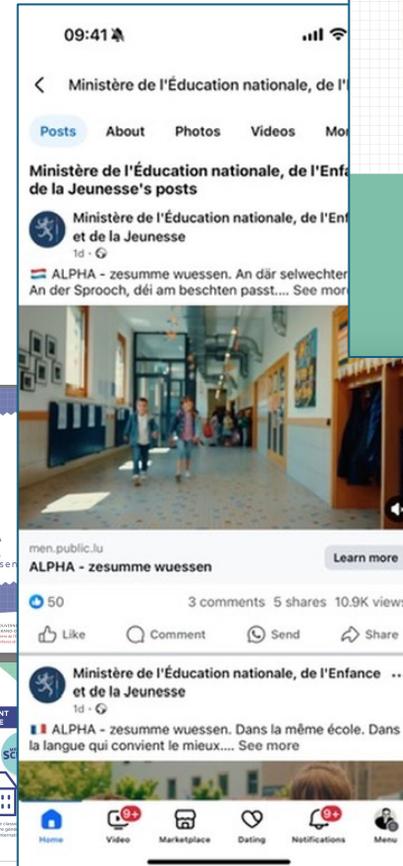
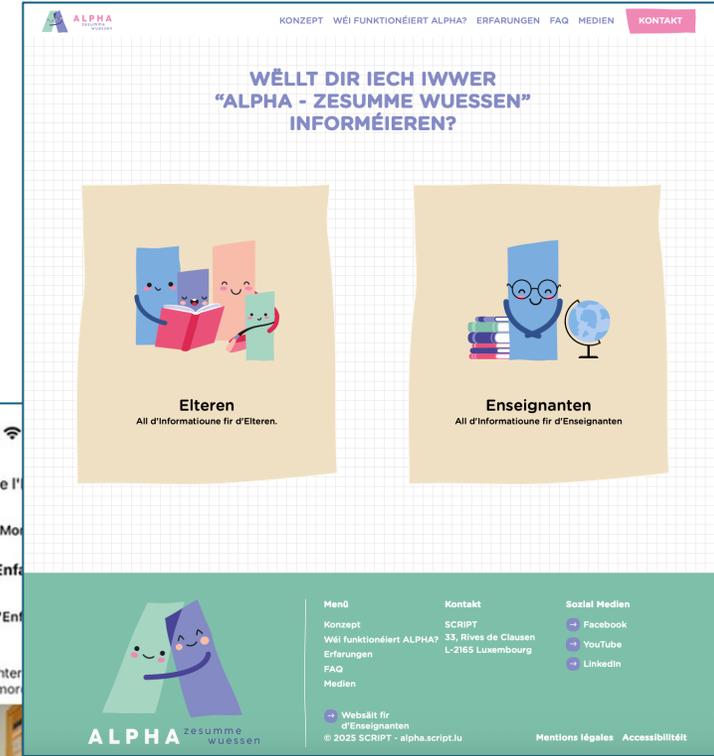
alpha 208 prestations trouvées 1-20 sur 208

- Accompagnement du développement scolaire et organisationnel
A-e-65 - ALPHA-Accompagnement personnalisé
8h30 Présentiel Actuellement non disponible DE • LU
- Parcours de formation
D1-a-21-PF-Alpha - Parcours de formation ALPHA - zesumme wuessen
38h Présentiel Prochainement disponible DE • FR • LU
- Espace de résonance
D1-a-02-PF-Alpha - Réflexion en echo - Projet d'alphabétisation en français
2h Présentiel Actuellement non disponible FR
- Séminaire
D1-b-09-PF-Alpha2.0 - Was ein Wort so alles mit sich bringt - Wortschatzarbeit, Alphabetisierung und...



Recommandations clés

Améliorer la communication auprès des familles et des écoles



Le luxembourgeois
La langue luxembourgeoise est la langue d'intégration. Le luxembourgeois est utilisé pendant les cours de sciences, d'arts et de sport, ainsi que pendant les activités artistiques et sportives.

La préparation à la langue écrite dès le cycle 1
Au cycle 1, les élèves s'approprient plus à cœur de la langue écrite. Ils chantent, ils récitent, ils écoutent et se racontent des histoires, ils font aussi connaissance des sons et des lettres.

Des entretiens pour faire le bon choix
Des entretiens avec les enseignants au cycle 1 permettent aux parents d'avoir les informations nécessaires pour faire le choix de la langue d'alphabétisation en fonction des compétences et des besoins de leur enfant.

L'échange et la collaboration
Les enseignants des différentes écoles pilotes se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences. Ils sont accompagnés et soutenus par des enseignants expérimentés des écoles européennes pilotes.

L'évaluation du projet
L'Université du Luxembourg et un conseil scientifique international évaluent et suivent le projet.

Vidéo explicative
QR code linking to a video explaining the project.

Des questions ?
[alpha@script.lu](https://alpha.script.lu/)
<https://alpha.script.lu/>

ALPHA zesumme wuessen

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

CYCLE 1	CYCLE 2 (10 leçons*)	CYCLE 3 (12 leçons*)	CYCLE 4 (12 leçons*)
Alphabétisation + FR	ALL	FR	FR
ALL	ALL	ALL	ALL
Alphabétisation + ALL	ALL	ALL	ALL
FR	FR	FR	FR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

FR

L'alphabétisation
Dans chaque école du cycle 2, il y a des élèves qui apprennent à lire et à écrire en français et d'autres qui le font en allemand.

Langue seconde
Du cycle 2 au cycle 4, les élèves alphabétisés en allemand apprennent aussi la langue française et vice versa. Les élèves alphabétisés en français apprennent aussi la langue allemande.

Les mathématiques
Les cours de mathématiques sont enseignés dans la langue d'alphabétisation.

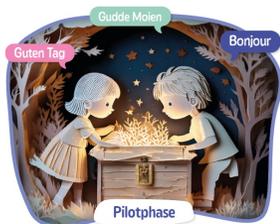
Un choix important pour l'élève !

*Le nombre de leçons par langue (allemand et français) est à titre indicatif et peut varier selon le contenu de la cours.



Recommandations clés

Sproochekëscht



C1 – dispo à partir de 26/27



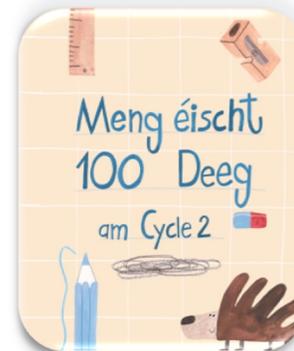
C2 – dispo à partir de 27/28



C3 – dispo à partir de 29/30



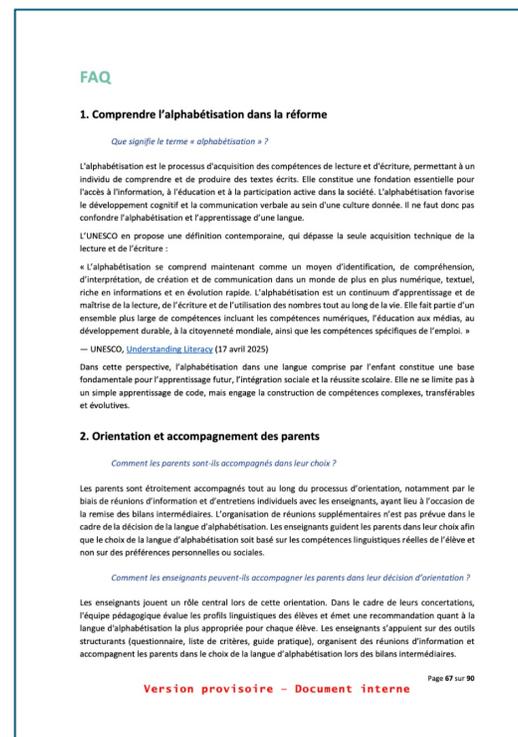
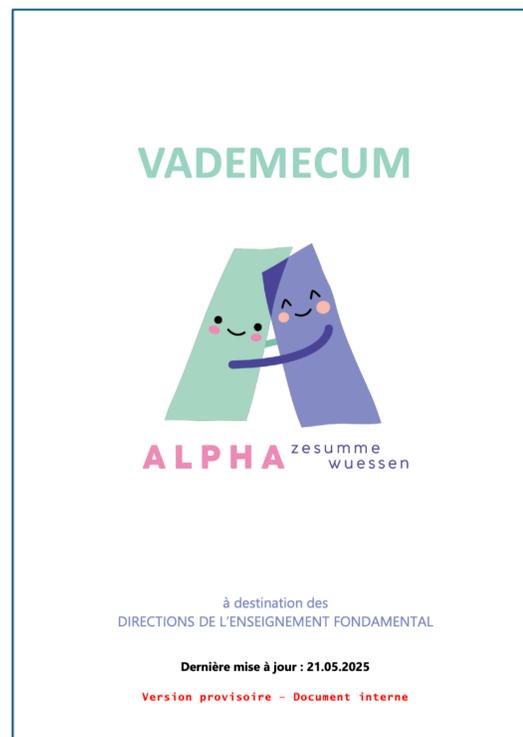
C4 – dispo à partir de 31/32



Fournir des supports didactiques adaptés et bilingues



Recommandations clés



Accompagner les écoles et les communes dans la mise en œuvre



Gréng Luucht fir “ALPHA – zesumme wuessen”

Conseil scientifique

« **Une réponse pédagogique pertinente** à la diversité linguistique du Luxembourg. »

LUCET/Uni.lu

« Favoriser une alphabétisation dans une langue plus proche de l’environnement linguistique de l’élève **améliore les résultats et la motivation de l’élève**, ainsi que la capacité des parents à accompagner la scolarité, des leviers reconnus de la réussite scolaire. »

Directions de région

« Améliore sensiblement la motivation, la participation et les acquis des élèves, tout en renforçant la collaboration professionnelle du personnel enseignant. Le choix d’une langue d’alphabétisation également accessible aux parents **renforce la collaboration entre l’école et la famille**. »

Équipes pédagogiques

« Contribue à lever les barrières linguistiques pour la majorité des élèves, leur offrant des **conditions favorables pour entamer leur scolarité avec motivation et engagement**. »

Parents

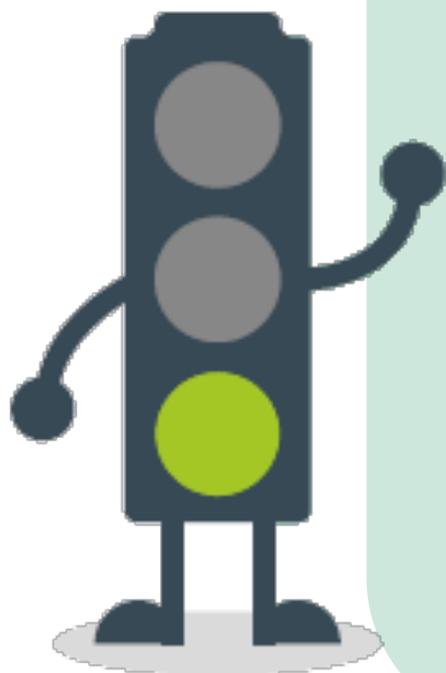
« La satisfaction parentale est globalement élevée, notamment en lien avec les progrès scolaires, le bien-être des enfants et la cohérence perçue du dispositif. Pour les parents, le projet pilote constitue **une avancée vers plus d’équité, d’inclusion et de réussite scolaire**. »

Elèves

« **Les élèves s’y sentent respectés, motivés et bien accompagnés**, et perçoivent le choix de la langue d’alphabétisation comme juste et adapté à leurs besoins. »



All d’Acteuren, déi de Projet “ALPHA – zesumme wuessen” evaluéiert hunn, recommandéieren d’Generaliséierung.



ALPHA z e s u m m e
w u e s s e n

Dispositions légales

15 juillet 2025



**Avant-projet de loi
modifiant la loi modifiée du 6 février 2009
portant organisation de l'enseignement fondamental**



Art. 1^{er}.

L'article 7 de loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental est modifié comme suit :

1° À l'alinéa 1^{er}, point 2, les termes « et l'initiation à la langue française » sont remplacés par ceux de « , la préparation aux langues d'alphabétisation » ;

2° À l'alinéa 2, point 1, sont insérés les termes « en français ou en allemand » après les termes « l'alphabétisation ».

Art. 7.

Le premier cycle de l'enseignement fondamental comprend les domaines de développement et d'apprentissage suivants:

1. le raisonnement logique et mathématique;
2. le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues ~~et l'initiation à la langue française,~~ **la préparation aux langues d'alphabétisation;**
3. la découverte du monde par tous les sens;
4. la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé;
5. l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture;
6. la vie en commun et les valeurs.

Les deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants:

1. l'alphabétisation **en français ou en allemand**, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers le cours « vie et société ».

(...)

Art. 2.

Avant l'article 22 de la même loi, il est inséré un article 21*bis* nouveau, libellé comme suit :

« Art. 21*bis*.

À l'issue du premier cycle et sur recommandation du titulaire de classe en tant que représentant de l'équipe pédagogique, les parents choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant. ».

Art. 3.

À l'article 38, alinéa 1^{er} de la même loi, les termes « de l'article 21*bis*, » sont insérés après les termes « en tenant compte ».

Art. 38.

Le conseil communal délibère annuellement sur l'organisation de l'enseignement fondamental **en tenant compte de l'article 21bis**, du PDS et du plan d'action y afférent, des rapports établis par le ou les comité(s) d'école, avisés par la commission scolaire communale, et dans le respect du contingent de leçons d'enseignement qui est mis à sa disposition par le ministre.

(...)

Art. 4.

La présente loi entre en vigueur selon le calendrier suivant :

- 1° Pour les classes du cycle 1.2, à partir du 15 septembre 2026 ;
- 2° Pour les classes du cycle 2.1, à partir du 15 septembre 2027 ;
- 3° Pour les classes du cycle 2.2, à partir du 15 septembre 2028 ;
- 4° Pour les classes du cycle 3.1, à partir du 15 septembre 2029 ;
- 5° Pour les classes du cycle 3.2, à partir du 15 septembre 2030.

Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification :

- 1° du règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission ;**
- 2° du règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation ;**
- 3° du règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.**





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

15 juillet 2025

Merci

alpha.script.lu

